

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023 -1210 du 7 août 2023

portant nomination des membres du Comité de suivi et de contrôle
de la Commission Nationale Electorale Indépendante

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale telle que modifiée et complétée par les lois n°s 05-2007 du 25 mai 2007, 9-2012 du 29 mai 2012, 40-2014 du 1^{er} septembre 2014, 01-2016 du 23 janvier 2016, 19-2017 du 12 mai 2017 et 50-2020 du 21 septembre 2020 ;Vu le décret n°2016-34 du 1^{er} février 2016 fixant l'organisation, le fonctionnement de la Commission Nationale Electorale Indépendante et les modalités de désignation de ses membres ;

Vu le décret 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1851 du 30 septembre 2022 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1879 du 30 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.

DECRETE :

Article premier : sont nommés membres du Comité de suivi et de contrôle de la Commission Nationale Electorale Indépendante :

- Président : Bernard TCHICAYA
- 1^{er} vice-président : Marcel BANZOUZI
- 2^{ème} Vice-président : M. Vincent de Paul TATY ;
- 3^{ème} vice-président : M. Jean Junel ONTOUNGOU ;
- 4^{ème} vice-président : M. Amailcool Kaidel Alida MPOMBO ;
- Rapporteur : Mme Jocesie MIYOUNA née ONIANGUE.

Membres :

- M. François NDE ;
- M. Martin NDOMBI ;
- M. Guillaume Désiré BOUNKOUTOU ;
- Mme Gamitte FANA ;
- M. Jean Eric DJENDJA ITOUA ;
- Mme Marich Ginalda MAVOUNGOU ;

- M. Joseph NTSOMPOU ;
- Mme Reine CODDY SAKEH ;
- Mme Emmanuelle YOKA ;
- Mme Lucie BAKOUKAS ;
- Mme Pamela OKO ;
- M. Fulgence MAMPOKO ;
- M. Nestor MONEKENE ;
- M. Michel KONKO ;
- M. Jacques Xavier LEMBOKOLO ;
- M. Hervé NGAMFINA ;
- M. OBAMBI GUECKO ;
- M. Jean de Paul MOBANDA ;
- M. Lepieux MAMPASSI ;
- M. Beci Jean Luc NGASSAKI ;
- M. Aimé Sosthène MATOKO ;
- M. André Georges SASSE ;
- M. Edler Chisty LONONGO MOBONDA ;
- M. Aimé Clotaire NGASSAKI AHOUE ;
- M. Dieudonné Yvon MAKELA ;
- M. Gilbert NZOBADILA ;
- M. Arsène MBIZI MASSAMBA ;
- M. Christian Ruddy BOUANGA ;
- M. Jean Lucien OVOUNDZE ;
- M. Fulgence MIANTOURILA ;
- Mme Yvenia Justance Renaude BIENGOYE ;
- M. Amen MPIKA KIDZOUANI ;
- M. MOUKASSA NGOUAKA ;
- M. Auguste MOUANDZA KOSSI ;
- M. Marc MOUNITOU MOUKASSA ;
- M. MANKITI LOUBAKI ;
- M. Nicaise LOUBIKOU MBOUNGOU ;
- M. Marcia Thuvel ANGUIMA OKO ;
- M. Alfred Bienvenue BIKOUTA NKAWOULOU ;
- Mme. Fuléonce OPOMBA ILOKI ;
- Mme Virginie EDOUNGATSO EKONDZA ;
- M. Edouard SAH ;
- M. Augustin MONAPHY ;
- M. Elie BATUMENI ;
- Mme Leonelle Amour Patience AKOUA ;
- M. Louis-Aldalir HOLLAT ;
- M. Beci Jean Luc NGASSAKI ;
- M. Cyriaque Amour DIANGA-ILENGO ;
- M. Omer ECKOU ;
- Mme Jacqueline Erica TENDELET née MAKOSSO BALIMA ;
- M. Habib BOKAMBA YANGOUMA ;

- M. Céphas Junior EWANGUI ;
- M. Philippe NGONDONGO ;
- M. Dauphin KOUKA ;
- M. Nicolas LANDAO ;
- M. Serge Patrick EKOUNA MBANI ;
- M. Louis Markos HOLLAT ;
- M. Jacques DEFOUMBOU ;
- M. Leondel NGASSONI OLEBA ;
- M. Justin OMBOU ;
- M. Ermane Armel ENDZANDZA OWOMA ;
- M. Jacques Chirel ETOUMBAKOUNDOU ;
- M. Vladimir IBOCKO ONANGHA ;
- Mme Augustine KOY ;
- M. Auguste MOUNIAKA ;
- M. Pierre SAMA ;
- M. André NGAMI ;
- M. Alain ONDZEL ONNA ;
- M. Jean François OBEMBO ;
- Mme. Etienne Juvia OKABANDO OSSEMA ;
- M. Joachim MPAMBI ;
- M. Rufin MANDZAMDZA.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo.

2023 -- 1210

Fait à Brazzaville, le 7 août 2023

Par le Président de la République
Le premier ministre chef du
Gouvernement

Denis SASSOU NGUESSO
Le ministre de l'intérieur, de la
décentralisation et du développement
local

Anatole Collinet MAKOSSO

Raymond Zéphirin MBOULOU

Le Garde des sceaux, ministre de la
justice, des droits humains et de la
promotion des peuples autochtones

Aimé Ange Wilfrid BININGA.-